

YVONNE SARCEY
L'ŒUVRE DES
« MAISONS CLAIRES »

ET

LA COMMUNE DE
VARENNES-LE-GRAND



SQUARE & FOYER RURAL

Yvonne Sarcey

François GUILLERMIN

Yvonne SARCEY

L'ŒUVRE des « MAISONS CLAIRES » et LA COMMUNE DE VARENNES LE GRAND

Qui n'a pas observé, une fois ou l'autre, le regard pétillant et le sourire bienveillant de cette dame d'un certain âge, aux cheveux blancs et vaporeux, dont la photo est, à juste titre, placée dans le hall d'entrée du Foyer Rural, avec la légende « *Yvonne SARCEY, fondatrice de l'Oeuvre des Maisons Claires et bienfaitrice de la Commune* »? Et ne s'est pas posé la question : « Mais qui est cette dame? » et « Qu'est-ce qu'elle a donc fait de bien pour Varennes? »

Qui n'a pas lu, une fois ou l'autre, en passant, « **SQUARE & FOYER RURAL Yvonne Sarcey** » sur le panneau situé sur le mur du bâtiment, côté rue ? Et ne s'est pas interrogé - tout en passant son chemin - sur l'origine de ces réalisations locales?

Ces réalisations, pour peu qu'on creuse un peu les choses, nous racontent un « temps » de la vie de notre village : celui du quart de siècle qui a suivi la fin de la seconde guerre mondiale. Ce « temps » est encore bien proche de nous, et pourtant, déjà, largement méconnu, si ce n'est en passe d'être tout simplement, oublié...

* C'est l'histoire, d'abord, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, de la rencontre, parfaitement improbable, et pourtant réalisée et heureuse, d'une grande personnalité du monde littéraire français et d'un petit village de la Bourgogne méridionale pour lequel elle-même - puis ses filles - se prendront d'amitié. Et cette rencontre de hasard - il fait, parfois, bien les choses - permettra, concrètement, la satisfaction de certains besoins d'un village d'agriculteurs recommençant à vivre après la parenthèse de la guerre,

* C'est ensuite, l'histoire, rare dans la vie d'un village, de l'adhésion de la quasi-totalité de sa population, à des projets communs,

* Et c'est, enfin, une « petite » histoire qui s'inscrit dans la « Grande Histoire » : celle du commencement de cette formidable évolution de l'agriculture qui, en une soixantaine d'années, transformera les « villages d'agriculteurs » - on devrait, plus exactement, dire de « familles d'agriculteurs » - vivant encore, peu ou prou, dans les routines d'une agriculture ancestrale, en de simples « villages à la campagne »...

Deux critères permettent de mesurer, de façon saisissante, l'évolution dont il s'agit et le bouleversement de la structure sociale des villages qui s'en est suivi :

- Varennes, dans l'immédiat après-guerre, comptait plus de 90 « réelles » exploitations **familiales** et ces quelques 90 exploitations constituaient la quasi-totalité de la population d'un village de l'ordre du millier d'habitants; aujourd'hui, les deux seules exploitations, ayant leur siège sur le territoire communal, n'en constituent plus qu'une infime partie!

- Quant à la surface exploitée par ces quelques 90 exploitations - on peut l'estimer en ordre de grandeur à 1400 ha environ, en terres et prés - elle l'est aujourd'hui, dans des proportions variables, par quelques six exploitations, les deux exploitations varnoises dont on a parlé et quatre exploitations extérieures! Dans les années 45-50, les rares exploitations de plus de 20 ha étaient considérées comme de « grosses exploitations »!...

*_*_*_*_*_*_*

Commençons donc, cette histoire!

Dans l'entre deux guerres, vivent à Varennes, ensemble, deux sœurs célibataires, Melles Marie Gabrielle Blanche GRANGE et Louise Marie Marthe GRANGE, dite « Marthe ». Elles sont les dernières descendantes, sans postérité, d'une très ancienne, riche et cultivée, famille paysanne varnoise. Ces dernières sont abonnées et lisent une revue alors célèbre et très largement diffusée, y compris dans le monde rural : « **Les Annales politiques et littéraires** ».

Cette revue, constituée de textes signés de noms prestigieux du milieu littéraire, a été créée à la fin du XIXème siècle par Mr Jules BRISSON, écrivain de renom. A l'époque des demoiselles GRANGE, entre les deux-guerres, cette revue est, alors, dirigée par son fils, Mr Adolphe BRISSON.

En cette même deuxième moitié du XIXème siècle, le monde de la littérature française connaît un critique



littéraire et journaliste, célèbre, Mr Francisque SARCEY. Il a une fille, née en 1869, Madeleine, de son prénom de baptême, mais qui, dans l'usage, sera appelée « **Yvonne** ».

Il y a fort à parier que les familles BRISSON et SARCEY, appartenant au même monde, parisien, de la littérature et de l'art en général, devaient se fréquenter. En tout cas, les enfants, Adolphe et Yvonne se sont forcément rencontrés puisqu'ils se sont mariés.

De leur mariage, naîtront quatre enfants, dont Mr Pierre BRISSON, futur directeur du journal « **Le Figaro** », dont il fera l'un des plus grands quotidiens français, Mme Liliane BRISSON épouse DAUPHIN qui signera plus tard ses lettres « Liliane DAUPHIN-SARCEY » et Mme Anne Marie BRISSON épouse GINISTY. Ces deux dernières auront également un grand rôle à jouer dans l'histoire qui nous occupe.

Mme Yvonne SARCEY, devenue épouse Adolphe BRISSON, abandonnera alors une carrière artistique musicale prometteuse - elle était prix de piano du Conservatoire de Paris et entourée d'élèves - pour se consacrer, d'abord, à sa famille. Mais sa vitalité et sa soif d'action étaient telles qu'elle ne se cantonnera pas à cette seule tâche : elle collaborera activement aux « **Annales politiques et littéraires** », alors dirigée par son mari, par la publication de chroniques qu'elle signe de son nom de jeune fille, comme il est d'usage dans le monde des « arts libéraux », associé à son prénom d'usage.

Elle ajoutera à la notoriété de cette revue, en créant en 1907 « **l'Université des Annales** » c'est-à-dire des cycles de conférences données à Paris, par des personnalités du monde politique, artistique et littéraire de l'époque. Parallèlement, et pour assurer la diffusion de ces conférences, elle créera un journal « **Conferencia** ».

Ces conférences et la parution du journal, interrompues durant la dernière guerre, reprendront à la Libération et Yvonne Sarcey en abandonnera la direction en 1947. Ces réalisations seront alors poursuivies par Mr Francis Ambrière et elles disparaîtront dans les années 1970.

Mais, Mme Yvonne SARCEY, artiste, femme de lettres, femme d'action, épouse et mère de famille, est aussi une femme de cœur, et elle le montrera au cours de la guerre 14-18.

Ainsi, dès le début de la guerre, les conférences étant interrompues, elle n'hésitera pas à transformer l'immeuble qui accueillait les « Annales » en hôpital pour les soldats.

Mais, surtout, alors que Paris est bombardé et qu'aucune protection sociale n'existe, elle est émue par la détresse des enfants pauvres de la capitale, souvent orphelins de pères, soldats tués aux combats, désemparés et le plus souvent logés dans des taudis... Elle cherche immédiatement à les évacuer en leur donnant un toit, à la campagne, « à la lumière »... Pour cela, elle battra le rappel, de façon tout à fait informelle et dans l'urgence, de ses relations, nombreuses, influentes et surtout charitables qui répondront à son appel, lui permettant ainsi de trouver des maisons d'accueil.

Mais, cette association de « bienfaiteurs » ne pouvait pas assurer sa pérennité, sans se structurer. Et c'est ainsi que Mme Yvonne SARCEY fonde, le 2 juin 1917 une association de la loi de 1901, sous le nom évocateur de : « **LES MAISONS CLAIRES** », qu'on appellera également « **Œuvre des Maisons Claires** ».

L'article 1^{er} des statuts de cette association définit ainsi son objet : « *L'œuvre dite « Les Maisons Claires »...a pour but d'abriter, soigner, éduquer des enfants pauvres durant un séjour de 3 mois au minimum. Elle entend faire œuvre moralisatrice en initiant les filles aux soins ménagers, les garçons aux métiers manuels ou agricoles, en donnant à tous les notions de l'hygiène trop peu répandues encore dans le pays* ».

Cet objet nous paraît aujourd'hui quelque peu désuet au regard de ce qu'est devenue notre société. Mais, à l'époque, il était, et pour un long temps encore, parfaitement en prise avec la réalité sociale. L'association, grâce aux connaissances de Mme Yvonne SARCEY et aux appuis généreux qu'elle suscite même à l'étranger (notamment aux Etats-Unis et plus particulièrement à San Francisco) connaîtra, alors, une grande expansion, avec des implantations de « maisons » aux quatre coins de la France.

Son action sociale, non seulement de soulagement immédiat des misères, mais aussi, dans la durée, d'éducation en direction de l'enfance malheureuse, sera considérée par les pouvoirs publics, si socialement utile, que « **l'Œuvre des Maisons Claires** » sera reconnue « **établissement d'utilité publique** » par décret présidentiel du 16 mai 1919, ce qui confèrerait à l'association le grand avantage de recevoir les dons et legs, dont elle vivait, en franchise de droits fiscaux.

En 1949, les « Maisons Claires » avaient déjà envoyé à la campagne, pour y retrouver la santé, des milliers de petits citadins et avait franchi la difficile période de la 2^{ème} guerre mondiale, grâce, notamment, à la solidarité, sans faille, de ses soutiens américains.

C'est pendant cette période qu'interviendra un épisode tragique, Dieu merci, sans conséquences humaines : une maison de l'Œuvre située à la Trinité-sur-Mer, sera dynamitée par les Allemands, après que les enfants aient été évacués sur une autre maison. Trop chère à reconstruire, l'Œuvre vendra le terrain à la Commune qui y édifiera sa nouvelle mairie, inaugurée en 1956. Mme Yvonne SARCEY avait, à coup sûr, marqué le lieu de sa personnalité et la commune de la Trinité-sur-Mer donnera son nom, à la place située devant cette mairie.

A la connaissance de l'auteur, c'est la **seule autre commune de France, avec Varennes, où le nom de Mme**

Yvonne SARCEY est ainsi honorée.

Mme Yvonne SARCEY, outre les qualités qu'on vient de lui voir, est également une femme avisée. Elle comprend bien, que « **Les Annales politiques et littéraires** » peuvent être un formidable support - cette revue a été éditée jusqu'à 200.000 exemplaires - pour assurer la « publicité » de son association et susciter les dons. C'est donc dans les pages de cette revue que les demoiselles GRANGE découvrent cette association et portent intérêt à son objet.

Cette « publicité » portera ses fruits, puisqu'à son décès, survenu à Varennes, le 28 février 1944, Melle Marthe GRANGE, survivante des deux sœurs, alors propriétaire de l'entier patrimoine familial, respectant et adhérant au vœu précédemment exprimée par Melle Marie Gabrielle Blanche GRANGE, sa sœur, prédécédé en 1933, instituera, par son testament olographe rédigé en 1934, « **L'Œuvre des Maisons Claires** », pour sa légataire universelle.

Et elle précisera dans son testament : « *J'exprime le désir, qui était une des dernières volontés de ma sœur, que ma maison d'habitation sise à Varennes et où nous habitions toutes les deux jusqu'à sa mort, soit conservée par l'Œuvre pour en faire une colonie d'enfants ou de jeunes filles. Cette habitation est sise sur la grand rue de Varennes...*

La colonie comprendra cette maison, les cours, granges, écuries, hangar, vergers et terrains bordant les granges, .../... ; en outre elle comprendra aussi le jardin et le champ sis en face de ladite maison de l'autre côté de la rue.... Tout ceci, suivant ma volonté expresse ne doit être ni cédé, ni vendu, mais conservé par l'Œuvre qui jouira de tout le reste de ma propriété pour y établir cette colonie. Les champs, vignes, maisons autres que ceux-ci-dessus indiqués pourront être vendus...

Au cas où l'installation serait trop onéreuse, je n'exige pas cette destination immédiate mais demande seulement que l'Œuvre, ma légataire universelle, conserve sous le nom de « Villa Gabrielle » la maison et les dépendances ci-dessus indiquées. »

S'ensuivra alors, la procédure juridique habituelle en pareil cas, au résultat de laquelle, par une ordonnance judiciaire dite « d'envoi en possession », en date du 27 novembre 1947, « L'Œuvre des Maisons Claires », pourra, enfin, s'approprier le patrimoine légué.

Immédiatement, l'Œuvre vendra aux enchères publiques, par adjudication des 19 et 20 mai 1948, le domaine agricole, très important pour l'époque puisqu'il couvrait une trentaine d'hectares, en terres, prés et vignes, sur Varennes, Saint-Loup et Saint-Cyr.

En sorte qu'en cette dite année 1948, l'Œuvre restait propriétaire :

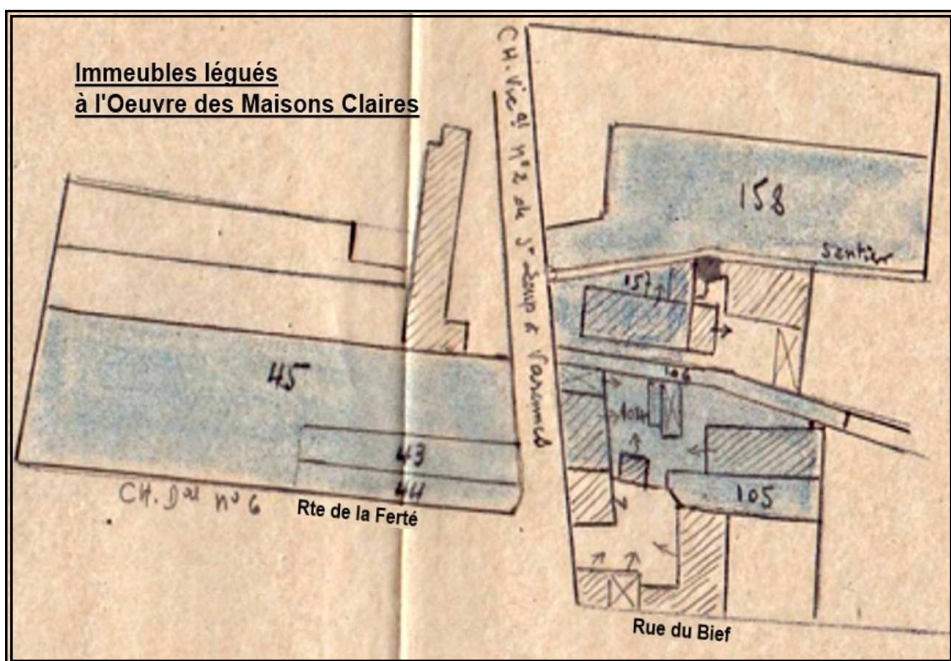
- * d'un bâtiment en façade sur rue, de la cour derrière, et encore derrière, d'une grange, (n°s 104 et 105 au plan ci-contre),

- * en face de ce bâtiment et de l'autre côté de la rue, d'un terrain en façade sur la route de la Ferté, (n°s 43, 44 et 45),

- * au nord de ce bâtiment et de l'autre côté d'une voie privée, d'un autre bâtiment et de partie du terrain attenant, au nord, (n°s 157 et 158),

- * d'une maison au « Carouge »,

- * et de deux petites parcelles de terrain au lieu-dit « Les Ouches ».



Et c'est ainsi que Mme Yvonne SARCEY découvrit Varennes, dont elle ignorait, bien évidemment, jusque là, l'existence même... Et qu'était donc Varennes dans cet immédiat après-guerre?

On l'a déjà dit, un village d'agriculteurs - de « familles d'agriculteurs » devrait-on plutôt dire, car tous les membres de la famille, des parents aux enfants, participaient, peu ou prou, à « l'exploitation » - sans eau courante, sans égouts, à la voirie vétuste, au réseau électrique sommaire, sujet à de fréquentes défaillances et avec des postes téléphoniques qui se comptaient, sur les doigts d'une ou deux mains...

A cette époque, à Varennes, sur les chemins, on entend plus souvent, le claquement régulier du pas des chevaux et le crissement sur le gravier, des bandages de fer cerclant les roues des chars ancestraux, que le vrombissement du moteur des voitures ou des tracteurs. A cette époque encore, le tas de fumier trône, à même le sol, au milieu de la cour, pas très loin du puits qui abreuve hommes et bêtes, laissant échapper son ruisseau brunâtre de purin qui, au gré de la pente, sinue jusqu'au fossé voisin qui collecte, à l'air libre et sans états d'âme, les rejets des hommes et des bêtes...

C'est encore l'époque où, en fin d'après midi, le flot des vaches repues revenant, pour la traite, du pâquier commun, transforme la rue de Mirande en une sorte de patinoire... qu'expérimenteront quelques rares automobilistes trop pressés qui achèveront leur course incontrôlée dans la fange du tout proche fossé... C'est encore l'époque où, à l'heure du pansage et de la traite, toute la famille se retrouve dans de sombres et odorantes écuries emplies du remugle des bêtes et où ne brille qu'une modeste ampoule à la parcimonieuse lumière...

Mais c'est aussi, un village, comme tous les villages de France, qui ne demande qu'à revivre après la parenthèse de la guerre et qui sait que ses pratiques agricoles ancestrales vont devoir évoluer. Certes, l'entre-deux-guerres a apporté des progrès réels, notamment dans la mécanisation, mais la traction, restée exclusivement animale, en a limité la portée en termes de **productivité**.

Productivité - ou, autrement dit, « **augmentation des rendements** » - : C'est là, le maître-mot qui dominera désormais l'évolution de l'agriculture et, à cette époque, l'idée ne pose pas problème..., bien au contraire! Parce que c'est une nécessité absolue! D'abord, pour les agriculteurs eux-mêmes : en améliorant la rentabilité de leurs exploitations, on permettra l'amélioration, indispensable, de leurs conditions de vie. Mais aussi, et surtout, c'est une nécessité pour le pays lui-même, à un double titre :

- en premier lieu, les besoins internes, alimentaires, d'une France en reconstruction sont énormes,
- et, en second lieu, au regard du commerce international dont la mondialisation se fait jour, l'agriculture devient un enjeu économique majeur pour les pouvoirs publics : les aides américaines du Plan Marshall vont bientôt cesser et la France devra, alors, financer la totalité de ses importations, indispensables à son développement, avec ses ressources propres : les pouvoirs publics fonde, à juste titre, beaucoup d'espoirs sur l'exportation des produits agricoles pour faire rentrer partie des devises nécessaires à cette fin.

Les acteurs de cette évolution ne peuvent être que les agriculteurs eux-mêmes et l'un des axes majeurs de cette incontournable évolution sera l'**éducation** des populations rurales, **éducation conçue au sens le plus large** - on disait « intégrale » à l'époque - allant de l'apprentissage des techniques agricoles modernes à la « culture générale ».

Deux ministères seront chargés de cette tâche, « l'Education Nationale », bien sûr, mais aussi et surtout « l'Agriculture » par l'intermédiaire de ses Directions Départementales des Services Agricoles, avec, notamment, son important service du « Génie Rural », particulièrement chargé de l'équipement des campagnes. D'autres acteurs seront aussi indispensables : les Chambres d'Agriculture, les organes syndicaux de la profession, les associations locales qui seront créées et, peu ou prou, les communes, dont Varennes sera un exemple.

De quoi s'agit-il donc dans ces années 1947-1948 ?

* **Il s'agit d'abord, de préparer le futur**, c'est-à-dire de faire de la nombreuse jeunesse rurale du moment, les « agriculteurs (ou agricultrices) modernes » de demain.

Cette jeunesse est constituée de la quasi-totalité des garçons et des filles qui, ayant terminé, à 14 ans, le parcours scolaire obligatoire, certificat d'études en poche, vont rejoindre, comme de toute ancienneté, la ferme familiale qui attend leurs bras parce qu'elle en a besoin... Rares étaient, en effet, à l'époque, les enfants qui bifurquaient, avant le certificat d'études, pour rejoindre l'enseignement secondaire.

Il faut donc trouver le moyen de prodiguer un **enseignement agricole post-scolaire**, de qualité, à l'adresse de tous ces garçons et filles, tout en ne les éloignant pas trop des sièges d'exploitation où ils apportent leur « main d'œuvre ».

C'est ainsi que seront créés, au niveau cantonal, des **centres d'enseignement post-scolaires d'enseignement « agricole » et « agricole-ménager »** (ces derniers appelés, dans l'usage « école ménagère »).

Outre des moyens humains, **il y faut des locaux**.

* **Mais il faut aussi s'occuper du présent!**

En premier lieu, il faut agir, techniquement, en direction des très nombreux exploitants en activité, qu'il faut sensibiliser et amener à des pratiques nouvelles tant au niveau des cultures, que de l'élevage, que de l'accès aux nouvelles mécanisations, etc.....

Et il y a du « pain sur la planche » car les domaines d'intervention sont innombrables : on est à la veille de l'envahissement des exploitations par les machines, toujours plus « savantes » et aux motorisations toujours plus puissantes, par la chimie, la biologie, la médecine vétérinaire, etc... Ce sera, alors, la montée en puissance de ce qu'on appellera, sans aucune connotation péjorative et bien au contraire, la **vulgarisation agricole**.

Les moyens humains de cette vulgarisation seront fournis au premier chef par les ingénieurs et techniciens des services agricoles, mais aussi, comme déjà dit, par les chambres d'agriculture, les syndicats agricoles et les divers syndicats ou groupement locaux du monde agricole.

Et, en second lieu, et plus globalement, il y a la population du village, prise dans son ensemble, jeunes et moins jeunes, qui aspire à des manifestations collectives agrémentant une vie demeurée passablement léthargique pendant les années de guerre et de l'immédiat après-guerre : faire du théâtre, donner des séances récréatives, organiser des soirées, des fêtes familiales, des banquets, des bals, des réunions de sociétés locales (à l'époque Varennes a une fanfare « La Fraternelle » et, déjà, un club de football), etc... En un mot, avoir une « salle des fêtes », avec salles de réunion et bibliothèque. ...

L'organisation conçue pour répondre à la double préoccupation qui vient d'être évoquée est le **Foyer Rural**, défini comme un « *centre de formation, de distraction et de culture* ». Accessoirement, l'Etat laïc veut, aussi, favoriser l'accès des populations à la « culture », en dehors des structures cléricales. Ces dernières étaient, en effet, souvent, les seules, à l'époque, à s'en occuper : on se souvient, proche de nous, à Chalon, du « Cercle Saint-Pierre » de l'abbé Duverne et, chez nous, à Varennes, du « Cercle St Joseph » de l'abbé Benoît, curé desservant de la paroisse.

Une « **Commission Interministérielle des Foyers Ruraux** » ressortissant à la compétence des deux ministères précités sera chargée de la mise en place de ces foyers ruraux.

Mais, là encore, outre des moyens humains, **il y faut des locaux!**

La commune de Varennes, alors entraînée par son maire, Mr Maurice LECUYER, « *dynamique et enthousiaste, plein du souci de la jeunesse agricole* » comme l'écrira plus tard Me Aimé GUILLERMIN, futur maire de la commune, a le **projet de poursuivre ces deux réalisations** sur son territoire. Et il ne manquera pas de l'exposer à Mme Yvonne SARCEY, lorsque début 1948, elle viendra visiter les immeubles dont on a précédemment parlé.

La sympathie naît immédiatement entre cette « parisienne » qu'est Mme SARCEY et cet agriculteur éclairé qu'est Mr LECUYER. S'instaureront, alors, des relations humaines, simples, sincères et familières, mais sans condescendance aucune, entre Mme Yvonne SARCEY, d'abord, puis ses filles, et les deux maires successifs qui auront à traiter de cette affaire. Ce sera la marque de la très abondante correspondance qui sera échangée pendant plus de vingt ans!

Mme Yvonne SARCEY découvre, alors, de près, ce que sont, et le monde agricole et la jeunesse agricole. Elle, qui a déjà un âge certain et derrière elle, une si riche et active carrière, elle qui a déjà eu à traiter nombre d'affaires autrement plus importantes que celles de Varennes, aurait pu voir les choses avec un certain détachement... Mais non! Elle se prend d'amitié pour ce jeune maire, plein d'idées sociales, qu'est Mr LECUYER; elle s'intéresse de près aux projets qu'il lui décrit, elle s'informe et elle s'enthousiasme... Le souci de l'effort social ne l'a pas quitté et guide toujours son action; et elle, qui ne s'est jamais occupée que de petits citadins, il lui vient l'idée qu'elle pourrait faire quelque chose pour les « *jeunes campagnards* », en favorisant leur éducation et leur distraction...

Elle adhère donc, immédiatement, aux projets communaux, et c'est, sans faille que, par la suite, tant elle-même que ses deux filles qui lui succéderont à la tête de l'Œuvre des Maisons Claires, auront le souci constant d'en favoriser la réalisation.

Et ce, d'autant plus, que la visite des immeubles légués l'a laissé quelque peu perplexe... Elle se rend bien compte, qu'entre les souhaits de la testatrice exprimés aux termes de son testament, rédigé dans le contexte de 1934, et leur réalisation, dans le contexte de 1948, soit quinze ans plus tard et avec une guerre entre les deux qui a modifié tant de choses, la réalisation de ces souhaits va être bien difficile!

Les contraintes réglementaires sur l'accueil des enfants sont de plus en plus lourdes, l'objet de l'Œuvre, compte tenu des protections sociales que l'Etat met en place, commence à perdre de sa portée, et les coûts à engager sont de plus en plus lourds! Elle écrira dans une lettre du 3 avril 1949 : « *Mon Dieu, que tout devient compliqué, ruineux et défiant le sens commun !* » La testatrice, elle-même, l'avait pressenti en écrivant : « *Au cas où l'installation serait trop onéreuse, je n'exige pas cette destination immédiate, mais demande seulement que l'Œuvre, ma légataire universelle, conserve sous le nom de « Villa Gabrielle » la maison et les dépendances...* »

Par ailleurs, avec la perspicacité qui la caractérise également, « *son flair de l'opportunité* » dira plus tard sa fille, Mme Yvonne SARCEY a clairement conscience que les immeubles, devenus la propriété de l'Œuvre, conviendraient parfaitement à la réalisation des projets communaux, auxquels, on l'a dit, elle adhère sans réserve : elle y voit une belle œuvre à accomplir et à la réalisation de laquelle elle veut être associée, parce que leur portée, éminemment sociale, entre, dit-elle, « *tout à fait dans ses vues!* ».

Mais, elle sait bien aussi, qu'il y a une incontournable réalité du moment : d'une part, pour la maison en façade sur rue et le jardin en face, la testatrice a prévu une affectation précise assortie d'une interdiction d'aliéner, - et, en l'état, il n'est pas question d'y déroger- et d'autre part, pour les autres immeubles, dont on pourrait imaginer l'appropriation par la commune, par vente ou donation, l'idée ne peut pas prospérer car, statutairement, une telle transmission de propriété, pour une association reconnue d'utilité publique, nécessiterait une autorisation préalable du Gouvernement qui, à l'évidence, compte tenu du contexte testamentaire, ne pourrait pas être obtenue.

Comment vont-ils donc pouvoir, alors, évoluer les choses dans cette situation un peu paradoxale?

LE VERGER-MODÈLE

Dans le même temps, dès fin 1947, la Direction départementale des Services Agricoles décide de mettre en place, avec siège à Varennes, qui est le gros bourg agricole du sud-chalonnais, des cours agricoles saisonniers intercommunaux, pour les jeunes gens de Varennes, Saint-Loup, Lux, Sevrey, Saint-Ambreuil, Saint-Cyr et Marnay.

Ces cours seront prodigués par les ingénieurs et techniciens des Services Agricoles et seront un succès... Mais, professeurs et élèves devront s'entasser dans le seul lieu d'accueil alors possible, la salle de la mairie, plus petite que l'actuelle salle du Conseil Municipal...

Dans le cadre de ces cours, l'idée sera alors lancée de créer, pour l'apprentissage des élèves, un **verger**, qu'on appellera « d'études », « d'expérience » ou « modèle », accompagné d'une « pépinière ».

Cette idée n'est pas née fortuitement, car le maire, Mr Maurice LECUYER, agriculteur, s'est, dernièrement lancé dans la culture fruitière (à l'instigation de son frère, Mr Marcel LECUYER, qui en a été le promoteur sur Varennes). Il a donc créé, en Mirande, un verger consacré, entre autres, à la culture de la délicieuse poire « Passe-Crassane », cueillie verte à l'automne mais dont le murissement se poursuit pour arriver « à point » sur les tables de Noël et du Jour de l'An.

Cette idée est très favorablement accueillie par les Services Agricoles car elle correspond à l'une des volontés des pouvoirs publics : favoriser le développement des cultures fruitières, soit en tant que culture d'appoint soit, surtout, à titre principal.

Mais, pas de terrain, pas de verger!

Quoique! Il y a bien le terrain des « Maisons Claires » - (n°s 43, 44, 45 au plan ci-avant) - qui conviendrait bien! Mme Yvonne SARCEY, sollicitée, donne immédiatement son accord, à l'exception cependant des n°s 43 et 44, constituant un petit jardin qu'elle veut laisser attaché à la maison située en face.

Cet accord sera concrétisée par une délibération, du 19 février 1948, du comité de l'Œuvre, qui prêtera le terrain pour une durée de 10 ans, en précisant bien, qu'en conformité du testament, la maison de Melle GRANGE deviendra, après travaux, « l'autonome et classique MAISON CLAIRE, abritant quelques claires de Paris ayant besoin de repos et de soins ».

Seront alors plantés, par les jeunes du cours agricole, pour lesquels Mme Yvonne SARCEY se prendra d'amitié et qu'elle appellera, affectueusement, ses « *compagnons du verger* »... « 24 arbres de haute tige : 10 pommiers, 6 poiriers et 8 pruniers et 264 arbres basse-tige : 116 pommiers et 148 poiriers, une partie du champ servant à la pépinière où les élèves apprendront à greffer et former les jeunes arbres ».



On ne croit pas se tromper, au sourire de ces jeunes gens qui travaillaient dur, en disant qu'ils semblent vivre un moment qui n'engendre pas la morosité?... (Voir « annexe 1 », quelques autres photos de ces joyeux « compagnons »).

Il faut, bien sûr, fêter cette première réalisation et le 30 juin 1949 aura lieu une « **journée fruitière** », largement relayée par la presse (Voir « annexe 2 ») et présidée par Mme Yvonne SARCEY, en personne, en présence de nombreuses personnalités, et notamment de l'actif directeur des Services Agricoles Départementaux, Mr BARAT, qui sera toujours très intéressé, bienveillant et actif, à l'égard des réalisations varnoises.

Mme Yvonne SARCEY, enthousiasmée de cette première réalisation et pensant, sans aucun doute aux autres projets communaux, dira, dans un courrier du 06 juillet 1949 adressé à Me Aimé GUILLERMIN, déjà impliqué par ailleurs dans cette affaire :

« Je n'arrête pas de penser à Varennes. Je sens qu'il y a là quelque chose de grand, de neuf qui se crée et que ce sera mon honneur d'y être associée... » et elle ajoute, révélant bien par là, sa forte personnalité : « ...moi je suis pour l'action. On m'a souvent dit : mais c'est fou ce que vous voulez entreprendre, c'est irréalisable et tout a toujours réussi : université des Annales, Conferencia conférences, l'Hôtel de la rue Saint Georges, l'hôpital pendant la guerre, les Maisons Claires - mais j'ai toujours envoyé balancer les difficultés qu'on me présentait et je crois que commencer, être en action c'est le principal!... »

LE FOYER RURAL

LE CENTRE D'ENSEIGNEMENT POST-SCOLAIRE AGRICOLE ET AGRICOLE-MÉNAGER

Parallèlement à cette première réalisation et dans la même période, la réflexion et l'action sur les deux grands projets de création d'un **Foyer Rural** et d'un **centre d'enseignement post-scolaire « agricole »** et « **agricole-ménager** » se poursuivent.

Se pose, bien évidemment, la question, préalable et incontournable, des locaux d'accueil, pour ces réalisations.

Et là encore, Mme Yvonne SARCEY, dont on a dit l'enthousiasme, jouera un rôle prépondérant et finira par répondre, toujours positivement, aux sollicitations du non-moins enthousiaste, Mr LECUYER.

Ce qui amènera cette dernière à prendre, progressivement, quelques distances, et avec l'objet social de l'Œuvre des Maisons Claires, et avec les dispositions testamentaires. Son Comité ne manquera d'ailleurs pas de le lui faire observer : en vain!

Concernant le projet de Foyer Rural, une première étude sera lancée pour transformer la grange - aujourd'hui vendue - située dans la partie arrière du n° 104 du plan ci-avant. L'architecte FOURNIER, consulté, le déconseillera, au vu de l'état général du bâtiment.

Qu'à cela ne tienne, le bâtiment compris dans le n° 157 conviendrait encore bien mieux! Et en plus, on pourrait faire un petit stade sur le n° 158 en y joignant la parcelle située au nord, qui serait achetée par la Commune sur un particulier.

Mme Yvonne SARCEY donne son accord et elle se déclare particulièrement enchantée par l'idée du stade. Elle était, en effet, très sensible à la jeunesse sportive dont elle avait un bon exemple dans sa famille puisque son petit-fils, Jean-François BRISSON, avait été recordman de France 1939 du 110 m haies.

Cet accord sera concrétisé par une délibération du Comité de l'Œuvre des Maisons Claires du 21 mai 1949 mettant l'immeuble à la disposition de la Commune pour une « *durée de 10 ans comme pour le verger, afin que les deux se terminent et se prolongent en même temps* », écrira-t-elle le 24 mai suivant.

Cette durée de 10 ans, sans réelle portée pour le verger, compte tenu de la nature de l'utilisation, posait, en revanche, un très réel problème à la Commune pour le bâtiment du Foyer Rural. En effet, une durée aussi courte ne permettait pas l'amortissement du coût des importants travaux que la Commune envisageait pas plus que celui des emprunts qu'il y aurait sans doute lieu de souscrire.

De ce fait, il était hors de question que l'autorité de tutelle puisse approuver les délibérations qui pourraient être prise en ce sens. En effet, on est encore bien loin des lois de « décentralisation » et on est donc, encore, à l'époque où la délibération d'une commune ne pouvait s'exécuter que dans la mesure où le Préfet l'avait préalablement autorisé! La durée de 10 ans était donc, pratiquement, de nature à stériliser la réalisation même du projet. **Il faut au moins 20 ans!**

La chose sera expliquée à Mme Yvonne SARCEY. Pour sa part, elle en est immédiatement convaincue, mais c'est son Comité qu'il s'agit de convaincre! A cette fin, elle demande qu'on lui adresse une note de synthèse récapitulant :

* les buts de la commune: pour l'essentiel, attacher les jeunes à la commune et promouvoir -on y reviendra- l'exploitation agricole familiale. « *...Vareennes est un pays de petites exploitations agricoles familiales. Nous pensons que, sur le plan social, la formule d'exploitation familiale est la meilleure et qu'elle doit être conservée* » est-il écrit dans cette note.

* ses projets :

- le verger modèle et la pépinière : déjà réalisés « *grâce à la bienveillante compréhension de Mme Sarcey et des Maisons Claires* »,

- création « *des cours agricoles destinés à donner aux jeunes une formation agricole méthodique, moderne et scientifique* », avec installation « *à Vareennes même et à demeure d'un instituteur spécialisé dans l'enseignement de la technique agricole* »,

- « *créer un foyer avec salle des fêtes, salle de réunion, petit stade attenant, bibliothèque, etc...* »

* ses difficultés :

- « *l'importance des sommes à engager* »,

- et surtout « *la décision prise par les Maisons Claires, de consentir un bail de dix ans* » qui ne peut permettre « *de donner satisfaction aux exigences administratives et d'atteindre les objectifs envisagés* ».

Et la note de conclure : « *Avec la meilleure bonne volonté du monde, il est des obstacles que la commune ne peut pas surmonter, ceux d'ordre administratif en particulier, si l'Œuvre des Maisons Claires ne l'aide pas...L'Œuvre des Maisons Claires voudrait-elle reconsidérer le problème de Vareennes? A la lumière des explications verbales que*

Mme Sarcey et Mme Dauphin ne manqueront pas de donner et des quelques renseignements que contient la présente note. »

Cette note, datée du 4 juillet 1949, sera immédiatement adressée à Mme Yvonne SARCEY, qui se fera l'avocate de la commune auprès de son Comité, dont elle emportera, comme d'habitude, la conviction.

Ce dernier, dès le 9 juillet suivant, prendra une délibération dans les termes suivants : « *La question de Varennes le Grand est envisagée sous un angle nouveau. Alors que le comité du 21 mai 1949 décidait de n'accorder que dix ans de bail à la Commune de Varennes pour les constructions nécessaires à l'éducation rurale des écoliers du Verger Modèle, le développement, le succès de cet essai fruitier, son avenir, semblent si concluants après la fête du Verger, que cours, auditions, salle, stade, séances récréatives, foyer, deviennent nécessaires. Un emprunt de la commune de Varennes, forcément important, ne peut se concevoir que réparti sur 20 ans. Après lecture du très beau projet soumis au Comité par M. le maire de Varennes, le Comité unanimement accorde les 20 ans demandés.* »

Voilà donc, un problème solutionné, grâce à l'indéfectible soutien de Mme Yvonne SARCEY.

Mais, il y en avait un autre : le bâtiment était occupé par trois locataires. Pour deux d'entre eux, la question se résoudra d'elle-même, par leur départ volontaire. En revanche, pour le troisième, il n'acceptait de vider les lieux qu'à la condition qu'on le reloge. Là encore, la solution viendra de l'Œuvre. On l'a dit, cette dernière était également propriétaire d'une petite maison au Carouge et Mme Yvonne SARCEY écrira le 15 août 1949 : « *Je consens très volontiers à vous céder la petite ferme en mauvais état (Carouge) pour le locataire habitant la grande maison.* »

La commune y fera les travaux nécessaires, le locataire y sera relogé et ce dernier acquerra la maison de la commune, quand elle-même en sera devenue propriétaire.

Quant au projet de création d'un **Centre d'enseignement post-scolaire d'enseignement « agricole » et « agricole-ménager »**, lui non plus ne peut pas prospérer sans locaux ! Et là, ce sera plus difficile ! Mais, là encore, c'est de la volonté bienveillante de Mme Yvonne SARCEY que viendront les solutions.

Pour ce qui est du « cours d'enseignement post-scolaire agricole pour les garçons », la solution est très vite trouvée, car côté ouest du bâtiment « Foyer Rural », déjà mis à disposition de la commune, et au 1er étage, existent des pièces qui peuvent, aisément, être transformées en salles de classe.

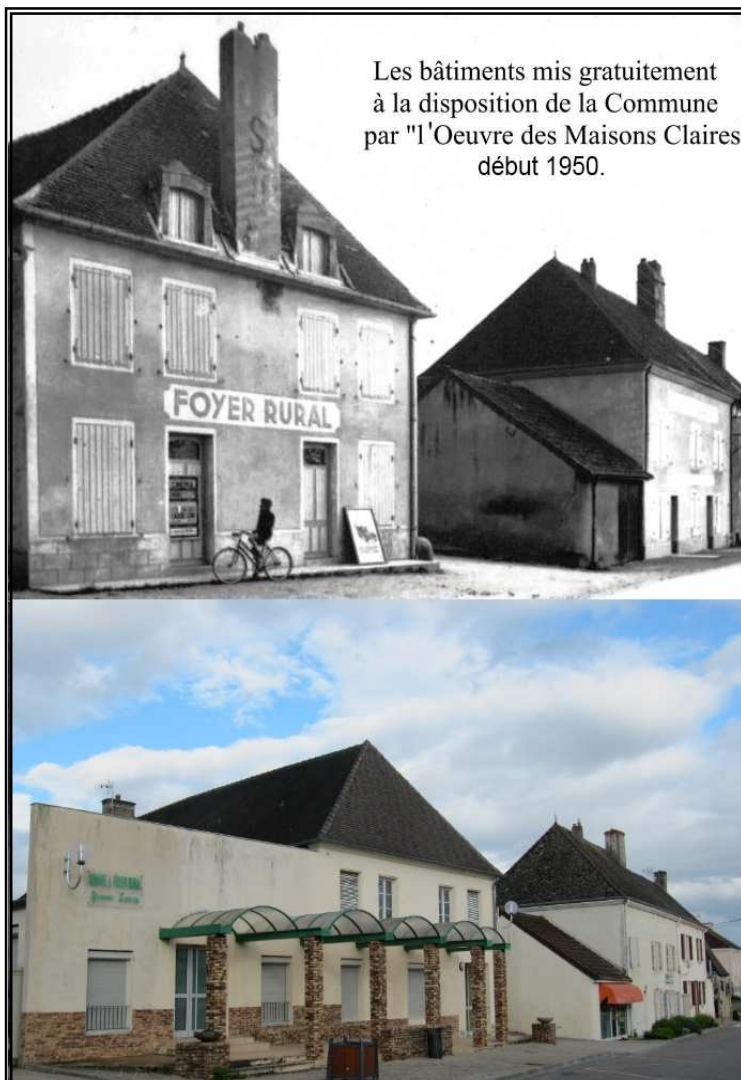
En revanche, pour le « cours d'enseignement post-scolaire agricole-ménager pour les filles », les choses vont être un peu plus compliquées ! Il y a bien un immeuble qui conviendrait parfaitement : la maison d'habitation de Melle GRANGE, en façade sur rue !

Certes oui, mais la testatrice lui a donné une affectation bien précise ! Aussi, Mme Yvonne SARCEY, sollicitée, écrira-t-elle, le 06 janvier 1949 : « *Les Maisons Claires ne peuvent abdiquer. Il leur faut le droit de pouvoir amener dans la maison du verger quelques enfants de Paris pour leur donner de la santé d'abord et le goût de la campagne et de ses travaux. Ceci entièrement aux frais maisons claires.* »

Mais, on sent bien, au travers d'une nombreuse correspondance, que Mme Yvonne SARCEY est partagée... Elle réfléchit aux intérêts en jeu, au coût des travaux à faire pour réellement créer une « maison claire »...

La testatrice, elle-même, n'avait-elle pas stipulée « *qu'au cas où l'installation serait trop onéreuse* » elle n'exigeait pas « *cette destination immédiate* »... Elle balance... et sa position va évoluer...

Elle écrit le 6 juillet 1949 : « *Je renoncerais à mettre des Enfants Clairs dans cette maison; mais en raison du legs je tiendrais à garder ces deux chambres du haut* » c'est-à-dire le 1er étage de l'immeuble. Elle pensait, alors, de façon sans doute un peu utopique, en faire une sorte de « vitrine » de l'Œuvre des Maisons Claires.



Elle précise donc que la position sur laquelle elle est d'accord, est la mise à disposition gratuite, au profit de la

commune, pour les réalisations envisagées et pour une durée de 20 ans, de tous les immeubles, objet du legs, à l'exception du 1er étage de la maison de Melle GRANGE et du jardin en face qui resteront réservés à l'Œuvre.

Cet accord sera officialisé par la signature d'un acte notarié reçu par Me Aimé GUILLERMIN, le 20 novembre 1949.

Mais là encore, Mme Yvonne SARCEY va évoluer, puisque quasiment au lendemain de cette signature, le 27 novembre 1949, elle écrit : « ...*je crois que je fais fausse route, en voulant garder le 1er pour moi...* ». Et encore le 21 janvier 1950 : « *école ménagère - je ferais encore bien le sacrifice du 1er ? Alors, Mr et Mme Gautheron pourraient loger là-haut...* » Que s'est-il donc passé?

Mr et Mme GAUTHERON, sont deux jeunes et dynamiques instituteurs, en poste au Centre d'Enseignement Agricole de Sennecey-le-Grand, Mr, comme instituteur agricole itinérant, et Mme, comme institutrice agricole-ménagère. Le profil idéal pour lancer et prendre la direction du Centre de Varennes que la commune veut réaliser!

Aussi, compte tenu, comme on l'a vu, de l'assurance donnée par Mme Yvonne SARCEY que des locaux d'enseignement seront disponibles - rez-de-chaussée de l'immeuble - les Services Académiques, dès la rentrée d'octobre 1949, nomment Mr GAUTHERON, en poste à Varennes, en qualité d'instituteur itinérant, pour les cours agricoles et détachent, Mme GAUTHERON, pour des cours agricoles-ménagers, mais seulement, une fois par semaine, le jeudi. Le nombre de jeunes filles, désireuses de s'inscrire se révélera très important, - des inscriptions seront même refusées - et le Conseil Municipal prendra, le 30 octobre 1949, une délibération dans les termes suivants :

« Considérant que la Commune compte trente jeunes filles de 14 à 17 ans, filles de cultivateurs pour la presque totalité,

Considérant également que la Commune est située dans une région de petites exploitations qui obligent les mères de famille à travailler aux champs et leur enlèvent toute possibilité de donner à leurs enfants un complément d'instruction et des connaissances sur l'hygiène, l'alimentation, l'habillement, les soins à donner aux enfants, l'entretien de la maison, etc...et que les cours par correspondance ne donnent que de faibles résultats pratiques,

Demande la création à Varennes le Grand d'une Ecole ménagère intercommunale dirigée par une institutrice titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement ménager ;

S'engage à procurer un logement à cette institutrice et à fournir le chauffage et l'éclairage pour les salles de cours, la commune disposant de locaux suffisants pour cette Ecole grâce à la générosité des Maisons Claires de Paris».

Les services académiques satisferont à la demande de la Commune puisque, dès le 1er janvier 1950, Mme GAUTHERON sera détachée à temps plein, à Varennes. Mais la situation n'est pas très simple pour le couple d'instituteurs, car ils logent toujours à Sennecey et doivent faire, au moins pour Mme GAUTHERON, le trajet tous les jours!

On a vu précédemment comment, Mme Yvonne SARCEY dans une généreuse évolution de sa pensée, solutionnera finalement la question : les cours ménagers au rez de chaussée et le logement des instituteurs au 1er étage, avec usage du jardin en face!

La cause profonde de cette évolution est assurément la conviction qui anime Mme Yvonne SARCEY que, ce faisant, elle permet la réalisation de l'œuvre la plus éminemment sociale, doublée, à coup sûr, d'un très sincère attachement à notre village.

Elle écrit, aux termes de son courrier précité du 21 janvier 1950 : « *Je voudrais que ce village peu à peu fut recréé, vivant, joli, sympathique...* » et encore, le 28 mars 1950 : « *...je suis tellement persuadée que nous créons quelque chose de très beau, très utile, que je vais de l'avant...* »

Mais aux termes de ce même courrier, elle écrit aussi, avec une grande lucidité : « *...Varennes, qui est ma prédilection, est une hors-la-loi pour le comité - hors des battues ordinaires - puisque nous n'hébergeons pas de petits parisiens malheureux...* » Elle a, en effet, bien conscience que l'affectation des immeubles n'est pas tout à fait conforme aux prescriptions testamentaires... D'ailleurs, dans les comptes-rendus annuels d'activité de l'Œuvre, la réalisation de Varennes ne sera pas appelée « maison » mais « protectorat »...

Et pour la commune elle-même, il y a une autre équivoque : elle se prépare à lourdement investir dans des immeubles dont elle a seulement la jouissance - pour 20 ans certes - mais **qui ne sont donc pas sa propriété**, ce qui frappe les réalisations entreprises d'une réelle précarité, même si l'échéance est encore lointaine...

C'est ce que traduira, Me Aimé GUILLERMIN, alors maire de la Commune, dans son discours d'inauguration du « Stade scolaire Yvonne SARCEY », le 22 mai 1960, sans que la portée de son propos, soit alors, sans doute, bien comprise : « *Elle (Mme Y. Sarcey) sut exposer à son Comité le plan qu'elle avait pensé pour Varennes, le convaincre, l'enflammer même et l'amener à prendre avec elle, les décisions qui relevaient de sa compétence ; ce qui à l'époque représentait une certaine audace et supposait beaucoup de confiance. Les décisions prises étaient ni plus, ni moins que de simples traites sur l'avenir. Mais le capital qu'était, au sein de son Comité,*

Mme Yvonne Sarcey, était d'une nature telle qu'il couvrait tout et garantissait même les entreprises que d'aucuns pouvaient qualifier de téméraires au premier abord... »

Quant à Mme Liliane DAUPHIN-SARCEY, la fille de Mme Yvonne SARCEY, elle écrira plus tard et avec un grand réalisme : « *La Maison Claire de Varennes ne ressemble à aucune autre. Un peu hors cadre, c'est une improvisation à la faveur d'un legs!* ». Mais revenons à fin 1949 - début 1950!

*_*_*_*_*_*_*_*

Donc, 20 ans, c'est loin... et l'heure est à l'enthousiasme et à la réalisation des projets! Et à 80 ans, Mme Yvonne SARCEY est animée d'un enthousiasme quasi juvénile : elle participe, dans le détail, à l'élaboration des plans d'aménagement de l'école **ménagère**, elle offre une machine à coudre, elle achète un ballon de football pour le stade...(qui ne sera réalisé que 10 ans plus tard!...), mais surtout elle offrira un concours financier crucial - notamment grâce à ses soutiens américains qu'elle intéresse et qui s'intéressent aux réalisations varnoises - sans lequel il n'aurait pas pu prospérer : **un million de Francs**, somme considérable pour l'époque.

Tout cela demande à être bien mis au point et elle n'hésite jamais à faire le voyage jusqu'à Varennes! Par un courrier du 13 avril 1950, elle indique donc sa venue pour le 19 avril 1950 « *malgré, dit-elle, les tempêtes de ma famille* », car son entourage lui déconseillait le voyage, en raison de sa fatigue du moment. Elle ne cédera pas; mais on ne la laissera partir, qu'à la condition qu'elle soit accompagnée de sa fille, Liliane DAUPHIN-SARCEY.

En effet, Mme Yvonne SARCEY est impatiente! Elle écrit aux termes de ce même courrier : « *...il faut que nous aboutissions et que la réalisation Varennes soit rapide!* ». Déjà, le 28 mars 1949, ayant sans doute déjà en tête le projet final : « *Je n'ai qu'une idée, voir ces créations en plein essor avant de mourir!* ».

Cruellement, le destin ne lui accordera pas cette satisfaction et Varennes apprendra son décès, subit, par le laconique libellé d'un télégramme du 14 avril 1950 : « *Profonde douleur vous apprendre mort Yvonne Sarcey. Dauphin Brisson* ».

La nouvelle était consternante et quelques inquiétudes naissent sur la pérennité des projets communaux. Ces inquiétudes seront vite balayées car Mme Yvonne SARCEY, dans son généreux élan social, avant de s'en aller, avait mis en place, les nécessaires et suffisantes bases pour le développement de ces projets.

Ainsi, dès le 21 avril suivant, Mme Liliane DAUPHIN-BRISSON, qui désormais signera ces courriers « *Liliane DAUPHIN-SARCEY* », adresse un courrier au maire, aux termes duquel elle dit : « *Merci à tous de votre sympathie, elle nous touche infiniment. Nous aurons mardi une réunion du Conseil des Maisons Claires et nous parlerons de ce cher Varennes le Grand que Maman aimait tant!* », manifestant ainsi qu'elle se trouve à l'égard de Varennes, dans les mêmes et très bienveillantes dispositions d'esprit que sa mère.

Et aux termes de la réunion prévue du mardi 25 avril 1950, Mme Liliane DAUPHIN-SARCEY sera, très logiquement, élue présidente de l'Œuvre des Maisons Claires.

On dit « très logiquement », parce que cette dernière était parfaitement au courant des affaires de l'Œuvre. D'abord parce que Mme Yvonne SARCEY, sa mère, avait pris soin de le faire, mais aussi pour une « raison de fait ». Elle était, en effet, atteinte d'une lourde surdité dont elle disait qu'elle était pour elle un « *supplice* » qu'elle ne combattait que très imparfaitement, « *avec un tromblon dans l'oreille...qui lui donnait des maux de tête fous!* ». C'est pourquoi, dans tous ses déplacements, elle se faisait accompagner par sa fille qu'elle comprenait bien et qui donc, lui servait « *d'interprète* ». Mme Liliane DAUPHIN-SARCEY prenait ainsi connaissance, « sur le terrain », des affaires de l'Œuvre!

Lors de cette même réunion, le Comité de l'Œuvre confirmera, pour rassurer la commune s'il en était besoin, son engagement de donner un million de francs pour l'aménagement de l'école ménagère.

Une difficulté apparaîtra alors qui retardera quelque peu les travaux : le devis établi par FOURNIER, architecte de la Commune s'élève à 2.160.000 Frs alors que celui établi, pour ces mêmes travaux, par les artisans locaux s'élève à 1.212.336 Frs : différence conséquente! On demandera donc à l'architecte de revoir sa copie...mais il restera très éloigné du devis des artisans! (S'agissant « d'anciens francs », on reste songeur sur le coût des travaux...)

Aussi, la Commune prendra une délibération le 13 août 1950 décidant « *de faire exécuter les travaux conformément au devis établi par les artisans locaux et de prendre en charge la partie des dépenses excédant la somme de 1.000.000 dans les travaux à entreprendre* ». La commune demandera également, et obtiendra, difficilement, des subventions de l'Etat, tant pour l'installation que pour le fonctionnement de l'école.

Entre temps, par un arrêté du recteur d'Académie du 27 juin 1950, Mme GAUTHERON sera nommée, par création de poste, à Varennes, en qualité d'institutrice ménagère, pour entrer en fonction au 1er octobre suivant.

Les travaux iront alors bon-train pour assurer la rentrée, et après son Centre d'enseignement post-scolaire agricole pour les garçons, Varennes a donc maintenant son Centre d'enseignement post-scolaire agricole-ménager pour les filles, et l'instituteur et l'institutrice sont confortablement logés au 1er étage.

Ce centre, intercommunal, sera fréquenté par les jeunes filles de Varennes, Saint Loup, Saint-Cyr, Marnay, Saint-Ambreuil, Lux et Sevrey et ses frais de fonctionnement seront réparties entre les communes à proportion de leur

population.

Bien entendu, on ne manquera pas de l'inaugurer, ce qui aura lieu le 17 décembre 1950, en présence de Mme Liliane DAUPHIN-SARCEY et de nombreuses personnalités.

A cette occasion, pour la première fois, comme elles le feront par la suite chaque année, lors d'expositions ayant pour objet de faire connaître à la population les activités de l'école, les élèves exposeront leurs travaux de couture, au moyen des gros baigneurs en celluloïd de leur toute proche enfance...

Elles confectionneront et serviront également un excellent déjeuner et Mme Liliane DAUPHIN-SARCEY écrira le 7 janvier suivant : «*Je ne saurais assez vous dire combien j'ai été séduite par toute cette jeunesse si pleine d'entrain, filles et garçons. Je me sens en confiance avec eux et espère avoir l'occasion de les revoir souvent* ».

La façade du bâtiment, fraîchement ravalée, portera deux bandeaux incrustés dans le crépis, dont on discerne encore la trace et à l'intérieur desquels on pouvait lire les mentions : « EDUCATION NATIONALE - AGRICULTURE - CENTRE MÉNAGER » et au-dessous « FONDATION DES MAISONS CLAIRES ».



Le programme d'enseignement, prodigué sur trois ans et sanctionné par le « Certificat d'études ménagères agricoles » était le suivant : - *Enseignement général* : morale, savoir-vivre, orthographe, calcul, français. - *La femme à la ferme* : aviculture, jardinage, horticuture, laiterie. - *La femme au foyer* : économie domestique, cuisine, repassage, coupe, couture, tricot, raccommodage, broderie, lessive, entretien de la maison, puériculture, hygiène, secourisme, soins aux malades.

Nulle école, aujourd'hui, ne prodigue plus un tel enseignement pour les jeunes filles... Mais à l'époque, cet enseignement et l'enseignement du cours agricole pour les garçons étaient parfaitement adaptés au but poursuivi : former, pour demain, des agriculteurs et agricultrices capables d'accompagner l'indispensable modernisation voulue par les pouvoirs publics, de la multitude des petites et moyennes exploitations familiales vers l'augmentation de leur productivité, indispensable pour qu'elles restent viables et permettent l'élévation du niveau de vie du monde agricole, au même titre que celui du reste de la société...

L'évolution de l'agriculture sera ce que l'on sait... et les modes d'enseignement agricole évolueront aussi...

Le « Centre d'enseignement post-scolaire agricole et agricole-ménager », victime de ces évolutions, disparaîtra dans les années 70 entraînant dans sa chute, le sympathique « verger-modèle » qui, après être tombé en friches, terminera sa vie en lotissement.

Petite anecdote pour ce dernier : aux termes de la convention de mise à disposition du 20 novembre 1949, il avait été stipulé que « lorsque les arbres du verger produiront des fruits, la récolte devra être partagée à concurrence de moitié pour l'Œuvre des Maisons Claires et à concurrence du surplus pour les Jeunes Travailleurs du Verger. » Cet engagement sera, un temps, et symboliquement, respecté par l'envoi de quelques cagettes de fruits. Mme Liliane DAUPHIN-SARCEY écrira le 15 septembre 1953, lors du premier envoi : « Je suis confuse et absolument ravie de votre royal cadeau.../... Ces fruits à profusion font le bonheurs de toute la famille Brisson et ensuite des membres de notre Comité... »

Mais revenons au Foyer Rural, la seule réalisation qui subsiste encore de nos jours :

Le projet de création d'un Foyer Rural était « dans l'air » bien avant que ne s'ouvre la succession de Melle Marthe GRANGE. Mais, on l'a vu, c'est l'ouverture de cette succession, la bienveillance de Mme Yvonne SARCEY et la libéralité de l'Œuvre des Maisons Claires qui mettront à la disposition de la Commune le bâtiment qui en permettra la réalisation.

Aussi, dès le 27 novembre 1948, Mr Maurice LECUYER, fort des assurances verbales de Mme Yvonne SARCEY - elles valaient tous les écrits... - avec d'autres, établira-t-il, les statuts de l'association dite « Foyer Rural de Varennes le Grand ». On l'appellera également FOYER RURAL « Les Maisons Claires ».

On ne peut mieux faire, pour traduire l'esprit qui présidait à cette création que de rapporter, littéralement, son

objet social, manifestement inspiré des statuts-type de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux :

« L'association a un caractère récréatif et éducatif. Elle a pour but .../...l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Elle doit leur donner la possibilité, en particulier:

a) d'organiser...un centre d'aspect plaisant et ouvert à tous,
b) d'étudier en commun les questions touchant les professions intéressantes la vie rurale et tous les problèmes techniques qui s'y rapportent, de provoquer l'éducation des milieux ruraux en ce qui concerne l'action syndicale, mutualiste et coopérative en liaison étroite avec les organismes professionnels de la C.G.A. (Confédération Générale de l'Agriculture)

c) de provoquer...l'organisation de conférences et d'activités pratiques éducatives, artistiques, techniques susceptibles d'améliorer les conditions de travail ou de vie des ruraux,

d) de faciliter l'éducation physique et sportive des jeunes afin d'accroître le rendement de leur travail (sic...), d'améliorer leur santé physique et morale,

e) d'organiser les loisirs de toute la collectivité par la création et l'usage de bibliothèques, par des réunions amicales, des manifestations artistiques: théâtre, cinéma, concerts;

f) de renforcer par tous les moyens la solidarité morale des habitants, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entraide. »

L'Association sera déclarée en Sous-préfecture le 10 septembre 1949 et son agrément par arrêté du Ministre de l'Agriculture, sur proposition de la Commission Interministérielle des Foyers Ruraux, interviendra le 31 mai 1951.

Sans désespérer, la commune, par délibération du Conseil du 12 septembre 1949 demandera, pour le suivi administratif du dossier, « Vu les buts poursuivis par l'Association.../...le concours du Génie Rural pour aménager une salle devant servir de Foyer » et fera établir par FOURNIER, architecte déjà nommé, intervenant dans le même temps pour « l'école ménagère », les plans et devis des travaux envisagés.

Notons au passage que FOURNIER avait plusieurs raisons de bien connaître Varennes, car il intervenait, au même moment, pour un autre et **très grave problème pour la municipalité** : en raison des désordres ayant affecté sa construction, le voutement, alors en pierres, de la nef de l'église menaçait de s'effondrer... L'église sera fermée au culte et le voutement en pierres remplacé par le plafond en bois actuel, plus léger! Si vous levez la tête, vous le remarquerez, mais c'est là, encore, une autre histoire à raconter... Revenons donc, au Foyer Rural.

Surgira, alors, la même difficulté que pour « l'école ménagère » : les devis de FOURNIER sont d'un montant très largement supérieur à celui des devis établis par les artisans locaux à qui on souhaiterait, bien évidemment, confier les travaux. Mais, pour le Foyer, compte tenu de l'importance des travaux, la Commune n'est pas libre de sa décision : elle doit obligatoirement recourir à la procédure dite de « l'adjudication au rabais ». Or, les artisans locaux ont fait savoir qu'ils ne voulaient pas soumissionner!...

Par ailleurs, il serait commodément possible de s'arranger avec eux, pour obtenir des aménagements de règlements ou pour réaliser des économies substantielles : en effet, la population locale, en grande partie enthousiaste, est prête à « mettre la main à la pâte » et des travaux ne demandant pas de technicité particulière, mais néanmoins coûteux, tels que démolitions et déblaiements, pourraient être effectués à moindres frais... On pourrait aussi acheter du matériel d'occasion...Mais, là, autre problème : l'enregistrement de telles opérations est difficilement compatible avec les règles de la comptabilité publique communale...

Là encore, la solution sera trouvée grâce à l'Œuvre des Maisons Claires. En effet, dans la convention notariée du 20 novembre 1949, signée par Mme Yvonne SARCEY, de mise à disposition gratuite des immeubles au profit de la Commune, l'Œuvre avait stipulé que cette dernière pourrait librement **sous-louer**. Usant donc de cette faculté, la Commune se substituera, verbalement d'abord puis officiellement par un acte du 25 septembre 1952, l'Association du Foyer Rural pour la **création et l'exploitation** de la « salle des fêtes »; cette dernière aura, alors, les « coudées franches » pour traiter comme elle l'entendra!

Le permis de construire sera obtenu le 3 septembre 1951, et les artisans locaux feront donc les travaux, au mieux des intérêts communaux. Quant aux membres de l'association, et les jeunes du cours agricole, ils « retrousseront leurs manches » et mettront largement et bénévolement « la main à la pâte », dans l'enthousiasme de « l'œuvre commune ». Cette aventure du Foyer Rural créera, alors, pour parler « moderne » beaucoup de « lien social »! Un chiffre illustre bien cet engouement populaire : l'Association du Foyer Rural comptait, en 1951, 359 adhérents-cotisants... autant dire, la quasi-totalité de la population!

Pour autant, il y a un budget d'investissement à financer : entre la participation communale et les subventions



escomptées du département et de l'Etat, la dépense devrait pouvoir être couverte.

Pour ce qui est de la Commune, la chose ne posera pas problème : elle confirmera sa participation par délibération du 2 septembre 1951; étant précisé, pour l'anecdote, que, déjà, par une délibération du 6 mai précédent, elle avait décidé « *de céder gratuitement au Foyer Rural cinq peupliers de la Levée de Mirande pour faire le plancher de la Salle des Fêtes* »!

Pour la subvention départementale, les choses seront un peu plus difficiles : le dossier de demande, présenté par la Direction des Services Agricoles - Service du Génie Rural - sera soumis à l'examen de la Commission Départementale, chargée par le Conseil Général, d'attribuer les subventions aux Foyers Ruraux.

La Commission, dans sa séance du 14 mars 1951, soulèvera deux objections :

- la Commune n'est pas propriétaire mais simplement « **locataire** à titre gratuit » des locaux à aménager : une telle situation juridique permet-elle l'attribution d'une subvention publique?

- et si oui, la commune de Varennes qui a l'avantage de disposer gratuitement du foncier de départ, peut-elle prétendre à une subvention aussi importante qu'une commune qui doit le financer?

Les services du Génie Rural plaideront fermement la cause de la Commune, et Varennes finira par obtenir la subvention normale en pareille matière.

Quant à la subvention sollicitée de l'Etat, la situation sera très rapidement clarifiée! En effet, l'objection déjà soulevée au niveau du Département entraînera de la part de l'Etat une réponse, sans appel, exprimée dans un courrier adressé le 9 janvier 1951 par le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, à l'ingénieur en Chef du Génie Rural à Macon :

« *J'ai l'honneur de vous faire connaître que les travaux de construction d'un Foyer Rural, envisagée par la commune de Varennes-le-Grand, devant être effectuée sur un terrain donné à bail par un particulier, **il ne paraît pas possible d'accorder à cette collectivité une subvention de l'Etat*** »!

C'est très clair mais cela ne fait pas les affaires de la l'Association du Foyer ! Il faut boucher le trou...

Le conseil d'administration de l'Association ne se découragera pas! Il sait l'engouement de la population pour le projet. Il fera donc le pari de lancer un emprunt de 1.000.000 de Francs auprès des habitants!

Mais, qui dit emprunt dit : rémunération et garantie! Le taux d'intérêt sera attractif : 5%; quant à la garantie, ce sera la caution de la Commune, accordée sans problème, par délibération du Conseil Municipal du 14 avril 1951.

Une lettre sera adressée le 15 mai suivant à tous les habitants :

« *Varennes-le-Grand se devait d'avoir son Foyer Rural, cette maison commune bâtie pour tous et par tous, où chacun se sentira chez lui au cours de ces réunions familiales et amicales qui marquent la vie de chaque village.../...* » et de conclure : « *Souscrire à cet emprunt est donc pour vous un placement sûr et intéressant, mais surtout une participation active et généreuse à une œuvre commune, presque familiale, celle de VOTRE FOYER RURAL* ».

Le pari sera réussi : la souscription sera un succès! Quant au remboursement, il se fera sans difficultés, sur 10 ans, au moyen des ressources propres du Foyer, à provenir des recettes des nombreuses manifestations qui s'y tiendront.

Quelques travaux de finition (assemblage des sièges de la salle de spectacle, ignifugation des décors de la scène...) resteront à faire et la déclaration d'achèvement des travaux interviendra le 23 octobre 1952.

Pour ce qui est des sièges, ils seront achetés, d'occasion, « *à prix d'ami* », par le très « laïc » Foyer Rural de Varennes au très « catholique » Cercle Saint-Pierre de Chalon sur Saône qui faisait alors refaire sa salle de spectacle!...

Signalons, en tant que de besoin, que la disposition des lieux n'était pas la même qu'aujourd'hui : la scène était située côté « rue » et côté opposé, il y avait un balcon; et on entrait dans la salle, assez mal commodément, par un sas ouvrant sur la petite voie privée située au sud.

Cette grande réalisation doit, bien sûr, être inaugurée! Ce sera chose faite, le 28 septembre 1952 : de nombreuses invitations de personnalités seront lancées, au premier rang desquelles, celle de Mme Liliane DAUPHIN-SARCEY qui ne manquera pas de souligner combien sa mère, Mme Yvonne SARCEY, aurait été heureuse d'y assister elle-même...

Le programme sera chargé : « *11 h.- Réception officielle et vin d'honneur, 12 h.- Inauguration, 12 h.30.- Banquet, 16 h.- Séance théâtrale, 21 h.- Bal* »... et bien sûr...de nombreux discours!

Dès le 30 septembre, Mme Liliane DAUPHIN-SARCEY adressera au maire, un chaleureux courrier : « *Il me semble que je viens de vivre auprès de vous une véritable journée de conte de fées.../...Voyez-vous, Mr le Maire, ce qui m'a touché au-delà de ce que je pourrais vous exprimer, c'est le souvenir que vous avez tous gardé de ma chère maman. Tous les discours ont évoqué son image, son action .../...et surtout la passion qu'elle a mise à favoriser votre création. Je veux croire que du Haut du ciel, elle a suivi votre manifestation et qu'elle en a été émue comme moi-même qui vous remercie en son nom.* »

Quant à la presse locale, elle ne manquera pas de relater très largement, l'événement. (*Annexe 3: feuille du lundi 29 septembre 1952 du Courrier de Saône et Loire*). On notera que cet article fait amplement état de « **Varennestémoin** » : on reviendra plus loin sur cet autre grand moment de la vie du village.

Le **Foyer Rural** vivra alors sa vie de centre social, associatif et festif de la Commune, qu'il est toujours. Entre autres, que de noces s'y sont déroulées!...

On se souvient, notamment, des représentations théâtrales et de danse de « **L'AMICALE DES ANCIENS, ANCIENNES ÉLÈVES ET AMIS DE L'ÉCOLE DE VARENNES-LE-GRAND** » qui faisaient « salle comble »! (*Voir en annexe 4, l'élégance des Jeunes Filles de « l'Amicale »*).

Le Foyer sera aussi, un temps, salle de cinéma, attirant un public nombreux tant de Varennestémoin que des communes avoisinantes.

Après des demandes réitérées du président du Foyer, le Préfet, par un courrier du 06 mars 1953 l'informera de la dotation d'un appareil de projection : « *Par lettre du 24 février dernier, Mme Fournout, Secrétaire de la Commission Interministérielle des Foyers Ruraux, m'informe que M. le Ministre de l'Agriculture, sur proposition de la Commission Interministérielle des Foyers Ruraux, a décidé d'attribuer un appareil de cinéma au Foyer Rural de Varennestémoin.* » Ce sera un « *appareil de cinéma DEBRIE 16 m/m* » avec la précision « **parlant** » ! C'était un appareillage très moderne et couteux pour l'époque! Aussi le Préfet, dans sa lettre prendra-t-il le soin de préciser : « *J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait qu'en cas de retrait de l'agrément ou de mauvaise gestion du matériel attestée par la Commission Interministérielle des Foyers Ruraux, le Foyer Rural bénéficiaire de l'attribution devra rendre le matériel à la Fédération Nationale des Foyers Ruraux* »!

Le matériel sera bien géré... et, tant que la concurrence des salles de cinéma chalonaises ne sera pas trop vive, les projections de film apporteront aux finances du Foyer, des recettes importantes.

Mais, on l'a dit, le « **Foyer Rural** », n'est pas qu'un lieu récréatif et de délasserment; il est aussi, et encore plus dans l'esprit de ses concepteurs, un centre **éducatif** pour le monde agricole actif du moment; un lieu où l'on peut, par des réunions, des expositions et des conférences, souvent appuyées de projection de films, **vulgariser** de nouveaux savoir-faire et de nouvelles techniques.

La réunion, au même lieu, du **verger-modèle**, du **foyer rural**, et du **centre post-scolaire d'enseignement agricole et agricole-ménager**, dont les professeurs participeront, également, largement, à cet effort de vulgarisation, dotera alors, Varennestémoin, dans les décennies 50-60, d'une « infrastructure » qui en fera, en quelque sorte, le « **centre intellectuel** » pour tout le sud-chalonais, de cette vulgarisation.

Et, on l'a vu, c'est, notamment, au soutien de Mme Yvonne SARCEY et de son Œuvre qu'on le doit!

VARENNES - VILLAGE TÉMOIN

L'existence de cette « infrastructure » sera une des causes déterminantes, d'un événement tout à fait exceptionnel pour Varennestémoin et de portée nationale! Cet événement est totalement ignoré aujourd'hui des habitants... si ce n'est de ceux qui n'ont plus vingt ans... depuis longtemps...

En 1952, Varennestémoin sera désigné : « **village-témoin** ».

De quoi s'agit-il? On l'a dit, dans les années d'immédiat après-guerre, les besoins en produits agricoles sont énormes, d'abord pour satisfaire la demande intérieure, mais pour aussi, et déjà, faire face à la concurrence des agricultures étrangères qui se dessine.

L'agriculture doit relever un défi : il faut rapidement et massivement augmenter la productivité des exploitations!

Cette question soulèvera, à l'époque, un débat d'idées!



* Les « esprits savants », ceux qui voient loin..., pensent qu'il n'y a pas d'avenir pour les petites et moyennes exploitations familiales qui constituent l'essentiel de la France agricole d'après-guerre. Pour eux, le défi de la productivité ne pourra être relevé que par une concentration de plus en plus poussée de l'exploitation du sol entre les mains d'un nombre de plus en plus réduit d'exploitants, utilisant des moyens de plus en plus puissants!

* Les autres, au contraire, ceux qui vivent la société agricole du moment, pensent que cette multitude des petites et moyennes exploitations familiales existantes - considérée « a priori » comme le bon modèle d'organisation sociale qu'il faut sauvegarder - est capable de relever le défi de la productivité, à la condition qu'on aide les exploitants d'une part, à adopter, par un effort considérable de formation, des modes de production modernes et d'autre part, à accéder, le plus largement possible, aux nouveaux machinismes agricoles.

Force est de constater, soixante dix ans plus tard, que la thèse des premiers a été consacrée par l'Histoire... avec pour conséquence, le bouleversement total et irréversible - malgré toutes les nostalgies du soi-disant «bon vieux temps»... - de la structure sociale des campagnes! Notons, au passage, qu'en termes de population, Varennes et le chalonnais en général, contrairement à d'autres régions qui connaîtront le phénomène de la « désertification », n'auront pas trop à en souffrir! Ce sera grâce au développement économique, dans le même temps, du tout proche Chalon, qui permettra l'embauche des « bras » devenus inutiles dans l'agriculture, tout en leur permettant de continuer à résider sur place.

Mais, au-delà du débat d'idées évoqué, la réalité du moment est que la multitude des petites et moyennes exploitations familiales **existent et qu'il faut bien s'en occuper** en les faisant évoluer vers l'augmentation recherchée de leur productivité! Ce sera l'objet de la politique de vulgarisation agricole dont on a déjà parlé!

Les pouvoirs publics, désireux de mesurer précisément, et ponctuellement, les effets de cette politique, lanceront l'expérience des « **villages-témoins** » : il s'agira de concentrer les efforts de vulgarisation, associés à des aides exceptionnelles, sur une commune déterminée. (*L'expérience s'élargira rapidement à un ensemble de communes, appelé « zones-témoins »*).

Donc, en 1952, 22 départements, dont la Saône et Loire, sont désignés par le Ministère de l'Agriculture, pour avoir un « village-témoin ».

Le soin de la désignation précise de ce village, pour chaque département, sera laissé à l'appréciation du directeur des Services Agricoles en accord avec le président de la Chambre d'Agriculture.

Ces derniers désigneront Varennes! Et ce ne sera pas le fait du hasard! Varennes était, en effet, un des rares villages doté, grâce à la généreuse intervention des Maisons Claires de « l'infrastructure » permettant d'asseoir cette expérimentation!

Varennes était, par ailleurs, déjà un village connu des Services Agricoles : en effet, notre village avait été « **village-pilote** » dans le cadre du « **remembrement** des prés de prairie », l'un des tous premiers de France, achevé, officiellement en **1950**, même si, selon certains témoignages, l'entrée en jouissance des attributaires des nouvelles parcelles paraît avoir quelque peu tardé.

Cette désignation, tout à fait exceptionnelle, fera l'objet d'un article dans la chronique agricole du journal « Le Figaro » du 14 octobre 1952. (*Voir annexe 5*). Mme Liliane DAUPHIN-SARCEY ne sera évidemment pas étrangère à cette publication, puisque, on le rappelle, Mr Pierre BRISSON, directeur de ce journal, était son frère.

On y lit, notamment : « *Grâce à l'Œuvre des Maisons Claires, que dirige Mme Dauphin-Sarcey, Varennes-le-Grand, outre son foyer rural qui vient d'être inauguré, possède un centre ménager rural et un verger modèles. Sur une organisation déjà existante va donc maintenant se bâtir une organisation plus large.* »

Le monde paysan de Varennes - et le village en général - vivra alors une période d'effervescence. Un foisonnement d'actions, « tous azimuts », sera lancé dans le cadre de plans annuels.

Les acteurs en seront, bien évidemment, les exploitants eux-mêmes, sous l'égide, et dans le cadre d'une intelligente et active collaboration des Services Agricoles Départementaux et des « organismes » issus du monde agricole lui-même :

- au plan départemental, la Chambre d'Agriculture,
- au plan local - et qui mettront directement « la main à la pâte » - : Syndicat Local Agricole , Groupement de Productivité, Coopérative d'utilisation de matériel en commun, Syndicat d'élevage, etc...

Monsieur André PETIT, agriculteur varnois, très investi dans les mouvements agricoles et président du Groupement de Productivité dont on vient de parler, écrira : « *Nous aurons ainsi à faire la preuve (c'est le but des zones-témoins) que la petite exploitation peut subsister si elle reçoit l'aide technique et financière indispensable* »....

Notons au passage, que le monde agricole, par ses divers « organes représentatifs », restera toujours très attentif à être associé de près aux décisions et actions qui le concerneront. Au cours de l'évolution dont on a parlé, les relations pouvoirs publics - « organismes représentatifs de la profession » ne seront pas toujours au « beau fixe »! Mais pour l'heure, elles le sont!

Quant au foisonnement des « actions », citons, dans le désordre :

* utilisation des engrais et fumures chimiques : entre autres, la fameuse potasse d'Alsace qui permettra une augmentation spectaculaire du rendement des cultures.

Nombre d'écoliers sécheront l'encre de leurs cahiers avec des buvards vantant les mérites de ce produit et illustrés, comme il se doit, d'une magnifique cigogne! On écrivait, et c'était hier, à la plume, avec de l'encre violette extraite avec plus ou moins de bonheur... des encriers en porcelaine blanche incrustés dans le bureau...

* sélection des semences,

* traitements chimiques,

* promotion de la pratique des cultures fourragères avec utilisation de la technique de l'ensilage qui permettait, d'assurer, pour tout l'hiver, une nourriture suffisante aux animaux, ce qui, auparavant, n'était pas toujours le cas, lorsque la récolte de foin avait été déficitaire...

* action sur l'état sanitaire du troupeau bovin : la tuberculose, la brucellose (dangereuse pour l'homme car transmissible), la fièvre aphteuse, entre autres, régnaient encore dans des écuries dont la salubrité laissait souvent à désirer, affectant gravement le rendement laitier;

* action sur l'amélioration de la race : « *le syndicat d'élevage a acheté quatre taureaux de bonne origine avec utilisation conjointe de l'insémination artificielle* »,

* incitation à la construction de plates-formes à fumier et de fosses à purin...

* essais d'amélioration de la prairie,

* soutien à la très importante, alors, culture de la betterave sucrière. Ce soutien était, notamment, apporté par la sucrerie-féculerie de Chalon, aujourd'hui disparue! (*on en voit quelques bâtiments subsistants et restaurés à l'entrée sud de Chalon*).

On voyait alors se développer, à l'automne, sous l'allée des platanes, une longue file de chars, dont hommes et chevaux, attendaient patiemment le déchargement sur la plateforme de stockage située à proximité du cimetière, après pesage au tout proche « poids public », situé à l'entrée de l'allée, et lui aussi disparu!...

L'énorme tas qui s'élevait alors, constituait pour les « garnements » de l'époque (dont l'auteur), une fantastique montagne à escalader et à dévaler... Chacun sait que la betterave est une racine qui se développe dans la terre... et que l'automne est une saison souvent humide... Raisons pour lesquelles, le retour à la maison desdits garnements n'était pas toujours glorieux!

* bien entendu, développement accéléré du machinisme agricole : un « Groupement de productivité » sera créé auquel la plupart des exploitants adhéreront, pour l'achat en commun de matériels, du tracteur à la moissonneuse-batteuse en passant par les semoirs et autres charrues, sous-soleuses, draineuses, remorques, etc... L'utilisation en commun de ces matériels ne sera pas sans poser, quelquefois, problème...

* création de nombreuses « parcelles d'essai » ou « champs d'expérience »,

* mise en place de larges subventions et de prêts à taux préférentiels et de longue durée,

* organisation de multiples conférences et causeries, par les intervenants les plus divers, souvent soutenues par des projections cinématographiques,

* innombrables visites sur les exploitations mêmes, par les ingénieurs et techniciens des Services Agricoles, les services vétérinaires et autres techniciens de toutes sortes...

* organisation de fréquentes expositions,

On se rappelle que les Services Agricoles et EDF, notamment, avaient un camion d'exposition. Pour ce qui est de celui des Services Agricoles, il avait été créé avec le concours des Potasses d'Alsace... A priori, à l'époque, la notion de « conflits d'intérêt » n'effleurait pas les esprits !

* actions pour l'amélioration de l'habitat,

Et on en oublie!

Une revue locale, intitulée - on ne pouvait pas faire plus exact et plus simple - « **Varennnes le Grand - Village témoin** » sera créée pour faire connaître les actualités de cette expérience.

Les archives communales en recèlent trois exemplaires.

On ne peut mieux faire que de les reproduire « in extenso » en *annexes 6, 7 et 8*, car leurs articles nous font revivre, avec beaucoup de vivacité, et dans le détail, l'esprit qui présidait à cette expérience, les préoccupations du monde



agricole du moment, les actions entreprises et l'intense activité qui en résultera pour le village... Toutes les manifestations organisées à cette époque déplaçaient, en foule, la population de Varennes et environ...

Terminons sur ce chapitre, en indiquant que cette expérience donnera aux jeunes gens et jeunes filles du Centre Agricole et Ménager, à l'invitation du Ministère de l'Agriculture, l'opportunité, pas si fréquente à l'époque, de découvrir Paris! Ils prendront la route, le 12 mars 1953, via la fameuse « Rochepot », par l'ancienne RN 6, ce qui en soi était déjà une aventure...

Ils ne manqueront pas de rendre visite à Mme Liliane DAUPHIN-SARCEY, au siège de l'Œuvre des Maisons Claires. Elle écrira le 16 mars suivant : « *Vous ne sauriez croire comme j'ai été contente d'accueillir toute votre belle jeunesse de Varennes le Grand. La visite a passé trop vite...* ».

A leur retour, ils feront un récit plein de saveur de leur périple! (annexe 8, « in fine »).



LE STADE SCOLAIRE YVONNE SARCEY

La réalisation de ce stade, dont l'idée avait réjoui Mme Yvonne SARCEY dès 1949, tardera quelque peu ! Sa réalisation définitive n'interviendra qu'en 1960.

Il sera aménagé sur le terrain situé au nord du bâtiment du Foyer Rural, constituée de la parcelle 158 du plan, page 3, et de la parcelle attenante au nord, acquise par la Commune sur un particulier.

Ce stade sera conçu, très simplement, pour servir tant aux élèves des cours agricoles et ménagers qu'aux enfants des écoles, d'où son appellation de « scolaire ».

Mais surtout, bien sûr, et tout naturellement, on lui donnera le nom de « **Yvonne SARCEY** » de façon à perpétuer et honorer son souvenir et celui de son action bienfaitrice pour Varennes.

Mme Liliane DAUPHIN-SARCEY, informée du projet d'inauguration, écrira le 8 janvier 1960 à Me Aimé GUILLERMIN, récemment élu maire, combien elle se « *réjouit de revoir les amis de Varennes au printemps prochain.../...Pour moi c'est le couronnement d'une création unissant le nom d'Yvonne Sarcey et de Mr Lécuyer...* » et encore, le 1er mai, après qu'elle eût, officiellement, été invitée à l'inauguration fixé au 22 mai suivant : « *Nous nous réjouissons beaucoup ma sœur et moi de cette consécration de ma chère maman à Varennes le Grand. Vous savez combien elle aimait la jeunesse et son ombre sera parmi nous le 22.* »

Là encore, ce sera une belle inauguration, qui mobilisera largement la population varnoise, sous la présidence de Mme Liliane DAUPHIN-SARCEY, accompagnée de Mme GINISTY-BRISSON, sa sœur et vice-présidente de l'Œuvre.

Le programme :

Le matin : *Rassemblement, place de Verdun
 *Défilé des écoles, des sociétés locales, des personnalités et de la population jusqu'au terrain
 *Bouquets de fleurs offerts par les filles de l'école
 *Ruban tendue à l'entrée à couper * Plaque voilée « *Stade scolaire Yvonne Sarcey* » à découvrir
 *Morceau de musique de la fanfare *Allocution du maire (Annexe 9) *Morceau de musique *Vin d'honneur au Foyer servi par les filles de l'école ménagère *Solos de saxophone par Mr René Ferreaux, 1er prix du Conservatoire de Dijon
 *Repas. L'après-midi : * exposition à l'école ménagère des travaux de coupe et couture des élèves.



A peine de retour à Paris, Mme Liliane DAUPHIN-SARCEY écrira : « *Avant même de défaire ma valise, je*

tiens à vous dire que cette journée du 22 mai si réussie en tous points, restera un de nos plus jolis souvenirs dans l'histoire des Maisons Claires! .../... La mémoire de ma chère maman a été honorée avec une délicatesse et une gaîté pleine de vie. C'est exactement ce qu'elle aurait aimé.»

La presse locale se fera également l'écho de cette inauguration - (voir annexe 10) - , ainsi que le journal « Le Figaro » dans sa feuille du 4 juin qui relatera l'événement, au plan national, dans les termes suivants: « **Un stade Yvonne Sarcey à Varennes le Grand. A Varennes-le-Grand (Saône-et-Loire), un terrain public aménagé en stade a récemment été inauguré à la mémoire d'Yvonne Sarcey, fondatrice de l'Œuvre des Maisons Claires, en présence de Mme L. Dauphin-Sarcey, présidente actuelle de l'Œuvre, et de Mme Ginisty-Brisson, vice-présidente. Me Guillermin, notaire et maire de Varennes, retraça à cette occasion, dans un chaleureux discours, la carrière d'Yvonne Sarcey, en rappelant les nombreuses réalisations locales qui ont fait d'elle la bienfaitrice de sa commune. »**

Quant à Madame DAUPHIN-SARCEY, elle aussi, fera le récit de cette mémorable journée dans la revue de l'Œuvre, de l'année 61. (Annexe 11).

Le « stade » fera, par la suite, l'objet de quelques petites transformations et deviendra ce qu'il est aujourd'hui.

Associé au Foyer Rural, qui lui, fera l'objet de grandes transformations, c'est à bon droit, que l'on dit aujourd'hui « **Square et Foyer Rural Yvonne Sarcey** »!

Tout est bel et bon dans ce tableau et l'on comprend bien, maintenant, pourquoi, **Mme Yvonne SARCEY** peut et doit être qualifiée de « **bienfaitrice de la Commune** ».

Mais l'histoire ne s'arrête pas là! Un dernier acte reste à jouer, et ce n'est pas le moindre!

On voit, en effet, grandir dans ce tableau, au fur et à mesure que le temps passe, ce qui n'était, au début de notre histoire, qu'une petite ombre : la Commune a créé des structures importantes pour la vie du village et investi lourdement, dans des **biens qui ne sont pas sa propriété!**

Rappelons-le : en vertu de la convention du 22 novembre 1949, seule la **jouissance** gratuite de ces immeubles a été conférée à la Commune, pour une durée de 20 ans, expirant le 11 novembre 1969. Chaque jour qui passe rend la situation un peu plus précaire! A l'époque, l'organisation retenue était, on l'a vu, la seule possible et elle apportait, dans l'immédiat et à l'horizon d'un terme lointain, beaucoup à la Commune!

Mais, il faudra bien, un jour ou l'autre, rendre la commune, propriétaire de ces immeubles, selon le vœu exprimé, dès l'origine, par Mme Yvonne SARCEY, elle-même!

C'est ce que le maire exprimera, dans la conclusion de son discours d'inauguration du « stade » (annexe 9) en s'adressant à Mmes DAUPHIN-SARCEY et GINISTY : « *C'est vous qui avez continué le travail, notamment celui entrepris à Varennes et qui l'avez mené à bien. Et je vous dois un grand merci que je vous dis maintenant en mon nom et au nom de toute la population de Varennes. Mais ce travail, est-il fini ?...Je ne le pense pas... Restez nos amis fidèles, Mesdames, je vous en prie, et aidez-nous à poursuivre l'œuvre à fond. »*

Et cette situation préoccupe tant le maire de Varennes, que la présidente de l'Œuvre !

Par maints courriers, cette dernière réaffirme que de même que l'intention de sa mère était de donner les immeubles à la Commune, de même cela reste sa propre intention et qu'elle est bien décidée à faire le nécessaire à cet effet. **Cependant, le droit étant ce qu'il est, une association ne peut pas, à sa guise, disposer à titre gratuit de ses biens!**

Le temps passe et le terme de la mise à disposition gratuite des immeubles se rapproche. Or, à nouveau, la Commune est dans la situation de devoir envisager de gros travaux dont elle ne pourra engager la dépense que dans la mesure où elle justifiera auprès de l'autorité de tutelle, d'une durée suffisante de possession pour, au moins, en assurer l'amortissement. Même problème qu'en 1949!

On envisage alors, en 1965, de proroger, par anticipation, la convention de 1949, par un nouveau bail de 18 ans... Solution d'attente qui ne satisfait personne car elle ne résout pas problème...

Dans le même temps, la vocation de l'Œuvre a considérablement perdu de sa portée; il est de plus en plus difficile d'assurer l'équilibre de ses finances, et Mme Liliane DAUPHIN-SARCEY, qui sait sa santé fragile, envisage sa dissolution.

Son décès, le 27 novembre 1965, va précipiter les choses.

Mme GINISTY, sa sœur, courageusement, prend alors la présidence de l'Œuvre. Elle est, bien sûr, dans les mêmes dispositions d'esprit que sa mère et sa sœur à l'égard de la commune de Varennes. Ainsi, écrit-elle dans un courrier du 08 février 1966 : « *Je ne puis m'empêcher en évoquant la disparition de ma sœur Liliane Dauphin-Sarcey de me ressouvenir de la journée amicale que je passai à Varennes le Grand, il y a quelque années dans*

l'atmosphère de votre effort social accompli selon le vœu d'Yvonne Sarcey. Vous pensez avec quelle bienveillance nous restons attachés au sort de Varennes le Grand ...»!

Le projet de bail de 18 ans se trouve alors rapidement abandonné car la dissolution de l'Œuvre des Maisons Claires est décidée par deux délibérations de son conseil d'administration des 21 février et 27 avril 1967.

Aux termes de ces délibérations, la décision de dissolution est motivée par le fait que les conditions de vie ont profondément changées depuis la création de l'Œuvre, qu'il est de plus en plus difficile de recueillir les fonds nécessaires à son bon fonctionnement et que pour assurer la continuité de l'œuvre entreprise, il y a lieu d'attribuer l'ensemble de son patrimoine à la « Compagnie des Filles de la Charité des Sœurs de Saint Vincent de Paul », **sous la réserve, bien sûr, comme entendu depuis toujours, de l'attribution à la Commune de l'ensemble des immeubles situés sur son territoire.**

Mme GINISTY dès le 29 décembre 1966 avait informé le maire de la façon dont les choses allaient se passer et combien elle était heureuse de l'accomplissement du vœu, formulé tant par Mme Yvonne SARCEY que par Mme Liliane DAUPHIN-SARCEY, que les immeubles de Varennes reviennent à la Commune et elle demandera au maire, de de lui adresser, pour les besoins de la constitution du dossier d'usage, la délibération d'acceptation par la commune de l'attribution à son profit, des immeubles.

Aussi, par une délibération du 1^{er} avril 1967, le Conseil Municipal de Varennes :

« - exprimait à nouveau sa très grande satisfaction et sa reconnaissance à L'Œuvre des Maisons Claires, - acceptait la donation de l'ensemble des immeubles appartenant à l'Œuvre et sis sur le territoire de la commune de Varennes le Grand, - et s'engageait à leur conserver leur destination actuelle à savoir : Service de l'enfance et de la Jeunesse. »

Une copie de cette délibération était immédiatement adressée à l'Œuvre pour être jointe au dossier administratif permettant la mise en œuvre de la procédure, assez compliquée, pour parvenir à la finalisation de sa dissolution. En effet, s'agissant d'une association « déclarée d'utilité publique », les délibérations de dissolution prises par le Comité de l'Œuvre, pour être exécutoires, devaient être approuvées par un Décret du Premier Ministre, après avis du Préfet de la Seine, instruction du dossier par le Ministre de l'Intérieur et examen juridique préalable par le Conseil d'Etat!

Le dossier est donc déposé, pour avis, au Préfet de la Seine, qui donnera, sans difficulté, un « avis favorable » et, poursuivant la procédure, il le transmettra, **pour instruction**, au Ministre de l'Intérieur.

Et, dans l'esprit de tous, l'appropriation des immeubles par la Commune, tant espérée, et qui lèverait définitivement toute équivoque, n'était plus qu'une simple question de temps pour l'accomplissement de formalités administratives à caractère automatique.

LAS! Tout le monde allait tomber de haut et trembler quelque peu !

En effet, par un courrier du 24 novembre 1967, Mme GINISTY adressait au maire, copie d'un courrier de la Préfecture de la Seine ainsi libellé : « Mr le Ministre de l'Intérieur à qui j'avais transmis, avec avis favorable, le dossier présenté par la fondation « Les Maisons Claires » en vue de l'approbation de la dissolution de cet établissement et du transfert de son actif, partie à la Commune de Varennes le Grand, partie à la Congrégation des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, me charge de vous faire connaître **qu'il lui apparaît difficile, en l'état, de donner suite à la requête de la fondation.** »

Et le Ministre motivait sa décision :

* sur plan général, en critiquant le fait que le Conseil d'administration avait voté la dévolution des biens de l'Œuvre en indiquant que cela correspondait au vœu exprimé par Mme Liliane DAUPHIN-SARCEY, alors que rien dans le dossier ne justifiait l'attribution d'une telle prérogative et en ajoutant d'une façon quelque peu « aigre », quand on sait la somme de dévouement **bénévole** dépensée par Mme Yvonne SARCEY au service de son Œuvre et plus particulièrement de Varennes, « que l'Œuvre ne semblait jamais avoir bénéficié de l'attribution d'une quelconque partie de la fortune de Mme Yvonne SARCEY »,

* et sur le plan plus particulier de l'attribution à la Commune, en indiquant que cette attribution ne pouvait avoir lieu que dans le **respect « des dispositions particulièrement restrictives du testament »** de Melle GRANGE!

L'affaire est grave! Car force est d'admettre, qu'en l'état de la législation et de la jurisprudence du moment, la très sévère position de l'administration n'est pas totalement infondée... Mais, si elle devait être maintenue, cela entraînerait l'écroulement de tout ce qui a été construit... Situation impossible pour la commune...

Aux termes de son courrier d'envoi Mme GINISTY écrit, également : « Je n'ai pas besoin de vous définir cher Mr et ami, mon profond désenchantement de ces rigueurs barbares d'où doivent être exclues tout sentiment. Qu'en eût dit ma mère Yvonne SARCEY ? »

Dans sa réponse du 14 décembre 1967, le maire écrira : « ...je n'ai pas de mal, moi qui ait bien connu Mme Yvonne SARCEY à imaginer quel aurait été le réflexe de votre regrettée mère en pareille circonstance. Quand on

songe au mal que se sont donnés à la fois Mme Sarcey, Mme Dauphin et ma commune...aux déplacements effectués...à l'impressionnante correspondance échangée...aux résultats obtenus...on se défend mal d'un certain écœurement....A mon sens, nous n'avons pas le droit de nous tenir pour battus. Notre position n'est pas mauvaise ainsi que je crois le démontrer dans mon **aide mémoire**. »

Est joint au courrier dont il s'agit, un document daté du 13 décembre 1967 qui pèsera lourd dans la suite des événements.

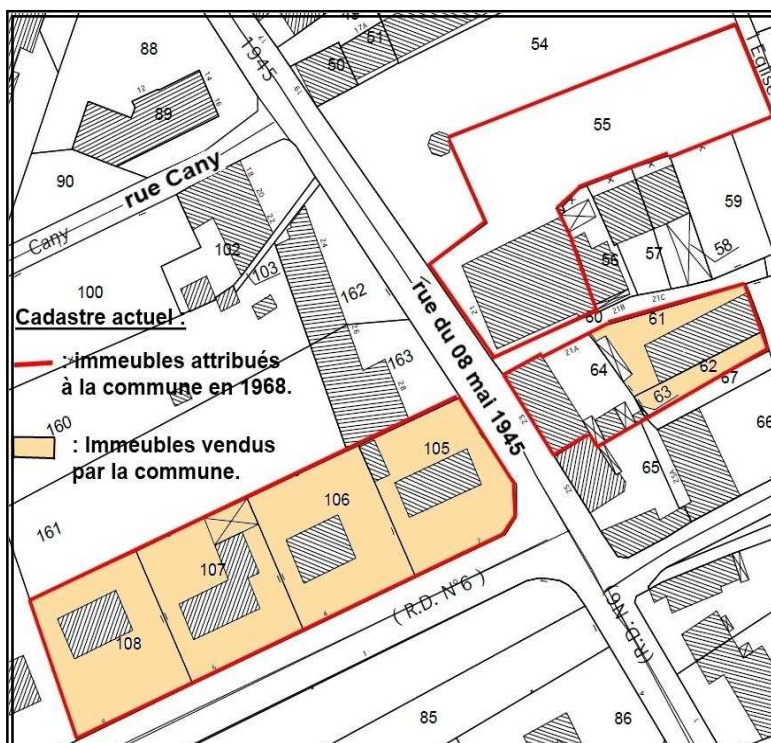
C'est en effet, un remarquable argumentaire de précision juridique, - professionnellement, le maire avait quelques aptitudes sur la question... - de logique et de simple bons sens, au résultat duquel, on arrive nécessairement à la conclusion que, compte tenu des nécessités du temps et de l'impossibilité, de fait, de respecter à la lettre des dispositions testamentaires par trop restrictives, **l'attribution des immeubles à la Commune est la seule solution viable et au bout du compte, la plus respectueuse de la volonté de la testatrice.** (Annexe 12).

Par chance, également, on est la veille d'évolutions législatives qui atténueront la portée des dispositions testamentaires lorsque leur exécution sera jugée impossible ou trop dispendieuse, en fonction de la réalité du moment.

Un nouveau dossier« moins personnalisé », constitué de deux délibérations du Comité de l'Œuvre en date des 30 novembre 1967 et 30 janvier 1968, est à nouveau présentée à l'agrément du Ministre de l'Intérieur, avec, à l'appui, l'aide-mémoire dont il vient d'être question. Entre temps, l'attention de diverses personnalités, notamment parlementaires, sera sollicitée sur le sujet.

Quelques mois de désagréable incertitude s'écouleront, mais la logique finira par l'emporter : par un Décret pris en Conseil d'Etat, en date du 24 avril 1968 - (Annexe 13) - Mr Georges Pompidou, alors Premier Ministre, approuvera purement et simplement, l'ensemble des délibérations prononçant la dissolution et **l'attribution des immeubles à la Commune de Varennes**, avec stipulation :

- que les immeubles conserveraient leur destination,
- et que l'attribution était « conforme à un intérêt général et de bonne administration ». Ces mots ne sont pas une simple « clause de style » : ils expriment que malgré les péripéties de cette affaire et conformément à la conclusion de l'aide-mémoire précité, l'attribution à la Commune était, en définitive, la seule bonne solution!



On ne peut mieux faire pour constater l'heureuse issue de cette affaire que de rapporter les termes de la délibération prise par le Conseil Municipal dans sa séance du 1^{er} septembre 1968 :

« LE MAIRE informe le Conseil de l'heureuse conclusion de l'affaire (**inquiétante à un moment donné pour la commune**), relative à la dissolution de l'Œuvre des Maisons Claires à Paris, .../...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

-DIT sa profonde reconnaissance à l'Œuvre des Maisons Claires et exprime toute la gratitude de la commune à l'égard des deux présidentes décédées, Mme Yvonne SARCEY et Mme DAUPHIN, qui, en leur vivant, ont tant fait pour Varennes, ainsi qu'à Mme GINISTY, présidente actuelle et aux membres du Conseil d'Administration de l'Œuvre,

-ACCEPTE expressément l'attribution au profit de la commune de Varennes le Grand de la totalité des immeubles que l'Œuvre des Maisons claires possédait sur son territoire,

-DECIDE de poursuivre les formalités... »

Les formalités seront encore assez longues et l'acte authentique d'appropriation définitive des immeubles de l'Œuvres **des Maisons Claires** par la Commune, que **Mme Yvonne SARCEY** appelait de ses vœux, sera régularisé le 3 septembre 1971, enrichissant ainsi la Commune, d'un précieux patrimoine.

François GUILLERMIN
Décembre 2016